



CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA TIR À L'ARC ADAPTÉ

MÂCON

1^{ER}, 2 & 3 AVRIL 2022



Sommaire

Mots d'accueil

Bienvenue à Mâcon

Venir à Mâcon

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Fiche association

Fiche engagement

Demande de dérogation individuelle

Autorisation médicale

Fiche récapitulative

Plan d'accès

Mots d'accueil



Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs,

La Compagnie des Archers Mâconnais est heureuse de reprendre la tradition ouverte il y a 20 ans avec l'organisation dans notre ville du championnat de France para tir à l'arc adapté.

C'est un aboutissement du travail accompli avec les archers du Sport Adapté depuis 10 ans pour créer des liens entre la Compagnie et les foyers mâconnais accueillant des personnes en situation de handicap psychique et ou mental et l'aboutissement du projet de développement du tir à l'arc au sein du Sport Adapté de notre région.

Ce projet, avec l'appui de la Ville de Mâcon et des structures départementales et régionales de la FFSA, des fondations BFC SOLIDARITÉ, ORANGE, KUNZ et ALBERICI, de nos partenaires financiers, aboutit aujourd'hui à la réalisation de ce championnat sur les terres mâconnaises.

Bienvenue en terres mâconnaise, bourguignonne et Franc-Comtoise.

Nous souhaitons que votre participation à ce championnat au sein des installations du Centre Omnisport Mâconnais se déroule dans les meilleures conditions possibles. Que ce mot soit l'occasion pour moi de remercier les bénévoles qui, jusqu'à ce jour et jusqu'à la fin de ce championnat, en auront permis la tenue ainsi que toutes les institutions qui nous auront aidées dans la mise en place de ce projet.

Nous vous souhaitons un bon séjour et une belle compétition, les 1, 2 et 3 avril 2022.

Bienvenue à toutes et tous.



Gérard CHAMPION

Président de la Compagnie des Archers Mâconnais et président du COL



L'engagement des Archers Mâconnais pour leur sport permet à la ville de Mâcon d'organiser le championnat de France para tir à l'arc adapté. Cet engagement est notamment porté depuis de nombreuses années en direction du Handisport et du Sport Adapté et de l'inclusion de tous dans nos activités sportives. Il rejoint les efforts de la Ville, qui visent à permettre à tous les Mâconnais de pratiquer un sport, quels que soient leur âge et leur condition physique. Nous pouvons compter pour cela sur les associations sportives mâconnaises, aussi diverses qu'ambitieuses, qui sont une chance pour notre ville. Le sport constitue en effet un formidable vecteur de cohésion, de partage et de dépassement de soi. Autant de valeurs que les Archers Mâconnais font vivre au quotidien dans leurs activités.

Durant ces trois jours de compétition, vous pourrez découvrir la chaleur de l'accueil de Mâcon, ainsi que des équipements parfaitement adaptés à l'accueil de manifestations ambitieuses. Depuis de nombreuses années, nous veillons en effet à proposer des installations de qualité à nos associations, et à travers elles à tous ceux qui font vivre le sport mâconnais. Les nombreuses compétitions organisées chaque année dans notre ville sont en effet autant d'occasion de renforcer l'attractivité de Mâcon et du Mâconnais et de démontrer que notre territoire dispose de tous les atouts pour accueillir des événements d'ampleur nationale.

Je tiens à saluer le travail déployé par le président Gérard Champion et par son équipe, qui nous permet de recevoir aujourd'hui cette compétition. La Ville de Mâcon se trouve aux côtés des Archers Mâconnais, de par son concours financier et logistique, et poursuivra son soutien afin que cette belle association continue à grandir.

Excellente compétition à tous,



Jean-Patrick COURTOIS
Maire de Mâcon



La Saône-et-Loire est une terre de sportifs, assurément. Notre beau département accueille en effet régulièrement des compétitions de tous genres, tous niveaux, d'envergure nationale et parfois internationale ! Le championnat de France para tir à l'arc adapté organisé par la Compagnie des Archers Mâconnais du 1^{er} au 3 avril 2022 à Mâcon, en témoigne une nouvelle fois.

Avec 63 disciplines sportives, plus de 1100 clubs et près de 115 000 licenciés, le Département a souhaité s'engager vraiment depuis 2015 pour le mouvement sportif, bon pour les valeurs qu'il inculque, pour le lien social, l'éducation et la santé ! Labellisé Terre de Jeux 2024, le Département multiplie les actions pour encourager la pratique à tout âge, pour tous, motivée par des champions Saône-et-loiréins de renom.

Une belle ambition associée à celle que nous avons en parallèle pour sensibiliser la société au handicap afin de faire évoluer les regards. Le Département donne l'exemple pour inciter à l'inclusion des personnes handicapées le plus largement dans la société, que ce soit pour l'emploi, pour les loisirs, dans la vie de tous les jours car personne ne choisit d'avoir un handicap !

Le sport est un excellent moyen de faire passer le message, justement par les valeurs qu'il transmet.

Au nom du Département de Saône-et-Loire, je vous souhaite la bienvenue chez nous et une belle compétition dans notre ville préfecture !



André ACCARY
Président du Département de
Saône-et-Loire

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

C'est avec un réel plaisir et une grande fierté que la Région Bourgogne-Franche-Comté, partenaire fidèle de la Compagnie des Archers Mâconnais, s'apprête à accueillir le championnat de France para tir à l'arc adapté, à Mâcon, en avril 2022. Parce que la Région est très engagée aux côtés des acteurs du sport, de la pratique de loisir jusqu'au plus haut niveau, parce qu'elle est particulièrement attentive à ce que le sport soit accessible au plus grand nombre, et parce que la pratique sportive s'est trouvée pour une part empêchée durant de trop longs mois du fait de la crise sanitaire, je me réjouis particulièrement qu'un rendez-vous d'un tel niveau puisse nous donner l'occasion de soutenir avec enthousiasme les sportives et sportifs qui viendront disputer cette belle compétition.

On sait combien le sport nous est nécessaire. C'est un espace d'épanouissement personnel, de dépassement de soi. Le sport est aussi un espace de rencontre, qui nous offre des occasions uniques de partager des émotions. C'est pourquoi chacune et chacun doit être en mesure d'accéder au sport, y compris lorsque l'on est porteur de déficience ou de handicap, et c'est en ce sens que la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagne le Comité régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté du Sport Adapté, mais aussi les sportives et sportifs qui participent aux Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que quantité de clubs et de manifestations tout au long de l'année.

Parmi ces clubs, je veux saluer en particulier le travail de la Compagnie des Archers Mâconnais : doté d'infrastructures de grande qualité, le club est l'un des plus dynamiques de notre Région, et je tiens à en remercier autant les dirigeants que les athlètes, femmes et hommes, qui le composent, sans oublier tous les bénévoles qui participent à sa réussite. C'est à leur engagement sans faille que nous devons l'organisation de cette grande compétition qui honore notre Région.

Belles journées de compétition à toutes et à tous !



Marie-Guite DUFAY
Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Bienvenue à Mâcon

Mâcon est une commune française, capitale du Mâconnais, préfecture du département de Saône-et-Loire, dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Au dernier recensement, la commune comptait 33 236 habitants (2015) tandis que son aire urbaine, qui s'étend sur trois départements, rassemble 103 539 habitants (2018).

Le Mâconnais est une terre de gastronomies, dont :

- ❖ L'escargot, bien sûr, un emblème de notre région...
- ❖ L'andouillette mâconnaise
- ❖ Les œufs en meurette
- ❖ Les poissons de rivières ou d'étang et notamment tanches, carpes, brochets, sandres, perches, anguilles, truites, écrevisses, sans oublier le silure !, petites fritures, etc.
- ❖ Les viandes et volailles comme le poulet de Bresse (seule volaille au monde bénéficiant d'une Appellation d'Origine Contrôlée) ou le bœuf Charolais qui donne une viande très tendre, d'un rouge vif foncé et brillant, à la graisse fine et légère (dite « persillée »)
- ❖ Les fromages : la Saône-et-Loire se classe au premier rang de la production de fromages de chèvre fermiers de Bourgogne
- ❖ Les desserts : les "gaufrettes mâconnaises", gaufrettes croustillante roulées possédant un léger arôme de caramel, de citron et de vanille, sont fabriquées exclusivement à Mâcon. Le Bouchon Mâconnais (chocolat au Marc de Bourgogne), ou encore l'Idéal Mâconnais (meringue aux amandes, nougatine pilée et crème au beurre)
- ❖ Le vignoble Mâconnais ; Il s'étend au sud de la Bourgogne sur 3750 Ha, pour une production de 370 000 Hl, soit quelques 49 millions de bouteilles de Mâcon Blanc et Rouge ! Le terrain calcaire permet au cépage Chardonnay de produire des vins blancs secs et fruités dont les meilleurs ambassadeurs sont les Pouilly-Fuissé et Saint-Véran, sans oublier la récente appellation Viré-Clessé.

L'histoire de Mâcon est riche.

Ville romaine sous le nom de Matiscone, se développe tout au long du moyen âge et devient chef-lieu d'un comté rattaché au duché de Bourgogne. C'est dans cette période qu'est construite l'église Saint Vincent.

Au moyen âge, Mâcon devient chef-lieu d'un comté rattaché au [duché de Bourgogne](#), puis après être entré dans le domaine royal en 1239 devient une véritable administration locale en 1317, début de sa véritable entité mâconnaise.

Depuis cette époque, Mâcon n'a cessé de grandir et prospérer. De ses 4000 habitants en 1500, elle est aujourd'hui une ville de presque 34000 habitants, au croisement de 3 régions (Bourgogne-France-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre Val-de-Loire).

Devenue chef-lieu du département de Saône et Loire en 1790, elle s'agrandit au fur et à mesure du temps en intégrant des quartiers voisins et notamment Saint Clément lès Mâcon qui intègre la commune par ordonnance le 19 août 1836.



La place de la Barre, dans l'entre-deux-guerres

Ancienne commune indépendante, Flacé a été rattachée à Mâcon le 1er juillet 1965 après la signature de l'acte de fusion par Louis Escande et Jules Révillon, dernier maire de Flacé. En 1972, trois communes des environs intègrent Mâcon pour devenir communes associées. L'arrêté préfectoral du 23 décembre 1971 indique l'absorption de Saint-Jean-le-Priche et de Sennecé-lès-Mâcon dès le 1er janvier. Celui du 13 juin 1972 fait de même avec Loché pour le 1er juillet de la même année. En 1974, le Conseil de l'Europe lui remet le Prix de l'Europe.

Pour en savoir plus ; lien vers la plaquette de présentation de la ville de Mâcon :

https://www.macon.fr/fileadmin/medias/02_MA_VILLE/Decouvrir_Macon/Capitale_Bourgo_gne_du_Sud/Plaquette_institutionnelle_Macon_web.pdf

Venir à Mâcon



Centre Omnisport de Mâcon

389 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
71000 MÂCON

À 1h30 de Paris en TGV, 1h40 de Genève en voiture et 45 minutes de Lyon, Mâcon, au carrefour de l'Europe, est une destination accessible et particulièrement bien desservie.

En voiture

- Par l'A6 (Paris - Marseille) : sortie Mâcon Sud (sortie 29), sortie Mâcon Nord (sortie 28)
- Par l'A40 : sortie Mâcon (sortie 1)
- Par la Route Centre Europe Atlantique (N79) : sortie Mâcon Sud

En train/TGV

- La ville dispose d'une **gare TGV**, [Mâcon Loché](#), et d'une **gare TER**, Mâcon ville

En avion

- Aérodrome de Mâcon-Charnay.
Tél. 03 85 34 58 53 -
aerodrome@ville-macon.fr
- Aéroport de Saint-Exupéry (Lyon Satolas), navettes ([Rhônexpress](#)) entre l'aéroport et la gare de Lyon Part-Dieu, puis prendre le train jusqu'à Mâcon Ville (trains environ toutes les heures)



Comité d'organisation local

Président du COL

Monsieur Gérard CHAMPION

Président de la Compagnie des Archers Mâconnais

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Philippe ROUX
Secrétaire général	Corine LIÉTARD
Commission Coordination / Logistique	Mickaël NEVERS
Commission Sportive	Mickaël NEVERS
Commission Médicale	Anne FOUILLOUX
Commission Restauration	Eric BULLAND
Commission Partenariats / Hébergement	Bruno MONDAN
Commission Communication	Hervé LOISELET
Commission Animation / Bénévolat	Philippe ROUX
Commission Développement Durable	Anne FOUILLOUX

Cadre Technique National para tir à l'arc adapté	Marie-Paule FERNEZ mariepaule.fernez@sportadapte.fr
Délégué Technique Fédéral du championnat	Marie-Paule FERNEZ mariepaule.fernez@sportadapte.fr
Commission Sportive Nationale para tir à l'arc adapté	Philippe BRANDENBOURGER ph.brandenbourger@orange.fr



COL France para tir à l'arc adapté 2022
Compagnie des Archers Mâconnais / Monsieur
Mickaël NEVERS

Rue Léo Lagrange

71000 MÂCON

06 87 22 08 43

xxx2021satiralarc@gmail.com

Programme prévisionnel

Vendredi 1 avril 2022

14h00 - 18h30	Accueil des délégations, contrôle des dossiers médicaux et sportifs et du matériel d'archerie au CO de Mâcon
19h00	Pot d'accueil au CO de Mâcon (sous réserve du protocole sanitaire en vigueur)
19h45	Repas au CO de Mâcon
21h00	Réunion technique au CO de Mâcon

Samedi 2 avril 2022

07h45	Ouverture du greffe au CO de Mâcon
-------	---

Départ n°1 : pour toutes les catégories des classes AB, BC et CD en arcs à poulies et arcs nus et catégories jeunes toutes armes

08h00 - 08h30	Échauffement sur cibles
08h45	Début des tirs comptés (blasons non changés) série 1
10h00	Pause
10h15	Reprise des tirs pour la série 2
11h15	Repas pour les archers du départ n°2 au CO de Mâcon
11h30	Fin estimée des tirs du départ n°1
12h00	Repas pour les archers du départ n°1 au CO de Mâcon

Départ n°2 : pour toutes les catégories des classes AB, BC et CD en arcs classiques sauf jeunes

12h30 - 13h00	Échauffement sur cibles
13h15	Début des tirs comptés (blasons non changés) série 1
14h45	Pause
15h00	Reprise des tirs pour la série 2
16h15	Fin estimée des tirs du départ n°2

16h15 - 17h15

Traitement des résultats et installation des cibles pour les ¼ de finales en 4 volées catégories BC et CD

Quarts de finales catégorie BC

17h15

Volée d'essai pour les quarts de finalistes

17h25

Début du tir

18h10

Fin estimée des tirs

Quarts de finales catégorie CD

18h30

Volée d'essai pour les quarts de finalistes

18h40

Début du tir

19h20

Fin estimée des tirs

20h45

Repas de gala **au Spot de Mâcon (sous réserve du protocole sanitaire en vigueur)**

Dimanche 3 avril 2022

Demi-finales et finales sur 4 volées catégories BC et CD

07h45

Ouverture du greffe **au CO de Mâcon**

08h15

Échauffement sur cibles

08h45

Début des demi-finales toutes catégories

09h15

Fin estimée des ½ finales et changement de blasons pour finales et petites finales

10h00

Début des finales et petites finales

11h15

Podiums et résultats **au CO de Mâcon**

12h15

Discours de clôture du championnat **au CO de Mâcon**

Merci de noter que ce programme est prévisionnel et pourra être réajusté en fonction du nombre d'inscrits dans chaque classe et catégorie.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le **26 février 2022.**

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 1^{er} avril 2022 de 14h00 à 18h30
Au Centre Omnisport de Mâcon
389 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny, 71000 MÂCON

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, à l'hébergement pour ceux hébergés au sein du COM et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique du tir à l'arc en compétition.

Les archers sous médication restent sous la responsabilité des accompagnateurs en ce qui concerne la prise des médicaments autorisés dans le cadre d'une compétition sportive.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Il n'y aura pas de repas spéciaux sauf spécification particulière au moment de l'inscription. En dehors de l'inscription, les repas ne pourront être modifiés. Merci donc de préciser lors de votre inscription la nécessité de repas particulier ou de régime spécifique.

Les repas seront servis sous forme de buffet à partir de 19h45 le vendredi soir, 11h15 pour les archers du départ n°2 et 12h00 pour les archers du départ n°1 le samedi midi.

Ils auront lieu au :

Centre Omnisport de Mâcon
389 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny, 71000 MÂCON

La soirée de gala du samedi soir aura lieu :

Samedi 2 avril 2022 à 20h45
Spot de Mâcon
Avenue Pierre Bérégovoy, 71000 MÂCON

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

Dimanche 3 avril 2022 de 10h30 à 13h30
Centre Omnisport de Mâcon
389 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny, 71000 MÂCON

Pour ceux hébergés au Centre Omnisport de Mâcon, les petits-déjeuners inclus à l'inscription seront servis à partir de 6h30.

Hébergements

La compagnie des Archers Mâconnais a délégué la réservation des hébergements auprès du GROUP CORNER ^{Group}corner. Les réservations pour l'hébergement se réaliseront indépendamment de l'inscription auprès de la plateforme de réservation GROUP CORNER ^{Group}corner, à travers le lien de réservation spécifique pour le championnat : <https://championnats-france-tir-arc-adapte-macon.groupcorner.com/fr>.

Si nécessaire, pour plus d'informations et précisions au sujet des hébergements, voici les coordonnées du référent du COL pour ces aspects : M. Bruno MONDAN, 07 67 57 30 38.

Important :

La compagnie des Archers Mâconnais a demandé à GROUP CORNER ^{Group}corner de négocier des tarifs préférentiels pour l'hébergement pendant ce championnat.

Vous devrez donc préciser au cours de votre réservation :

- Le nombre de lits nécessaires (par sexe)
- Le nombre de personne à mobilité réduite
- Le nombre de nuits

Il est précisé que les draps et le ménage sont intégrés à la réservation dans le cadre des réservations au sein du COM. Un état des lieux sera établi à l'arrivée (après inscription) et après occupation au cours du rendu des clés qui devra avoir lieu **au plus tard le dimanche 3 avril avant 10h**.

Pour les réservations effectuées en dehors, le régime hôtelier est appliqué.

Équipe médicale

Une équipe médicale composée de secouristes sera présente sur le lieu de la compétition.

Une salle est destinée à l'infirmierie avec un réfrigérateur pour le stockage des médicaments éventuels.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Protocole sanitaire

Le championnat de France sera organisé sous le respect du protocole sanitaire en vigueur au moment de la compétition. Ce protocole sera diffusé en amont aux participants et réactualisé régulièrement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement **para tir à l'arc adapté** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN para tir à l'arc adapté

Modalités d'inscription

Le championnat de France **para tir à l'arc adapté** relève du règlement **para tir à l'arc adapté** FFSA. **Peuvent participer au championnat de France para tir à l'arc adapté FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2021/2022 avec mention de la classe.**

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la ligue régionale et le président du comité départemental Sport Adapté de votre territoire.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription

Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page 22 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent championnat de France de la CSN **para tir à l'arc adapté** FFSA en charge de la partie informatique – **Céline DONVAL** – csntaffsa@gmail.com – doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

La date limite pour les concours sélectifs est fixée **au samedi 5 février 2022**.

La date de communication du ranking est fixée **au samedi 12 février 2022**.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le samedi 26 février 2022**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **samedi 26 février 2022**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition, ou en raison des dispositions sanitaires en vigueur à cette date.

Réunion technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN **para tir à l'arc adapté** – **Philippe BRANDENBOURGER** – et le Cadre Technique National de la discipline – **Marie-Paule FERNEZ** – est programmée le :

Vendredi 1^{er} avril 2022 à 21h00
Salle de réunion du Centre Omnisport de Mâcon
389 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny, 71000 MÂCON

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à ph.brandenbourger@orange.fr.

Échauffement et compétition

L'échauffement se déroule sur le terrain du concours. Toutes les flèches sont tirées sous le contrôle des arbitres. Les volées sont rythmées par les feux ou tout autre signal de remplacement. Arrêt de l'échauffement 15 minutes avant le début de la compétition. Plus de flèches d'essai supplémentaires. Il n'y aura qu'une volée d'échauffement pour la phase finale si elle a lieu le même jour que les compétitions.

Il est précisé que les blasons ne seront pas changés entre les tirs d'échauffement et les tirs comptés.

Équipements sportifs

Une tenue blanche ou une tenue du club uniforme est impérative pour se présenter sur le pas de tir. Les bermudas, jeans, chaussures autre que des chaussures de sport sont interdites.

Sur le podium la tenue sportive est de rigueur.

Synthèse du règlement du championnat de France

Tir à 18 mètres	Arc classique		Arc nu	Arc à poulies
	16 ans et 50 ans	+ 50 ans	- 16 ans à 50 ans et +	- 16 ans à 50 ans et +
AB	80 cm 10 zones Tir de qualification Pas de matchs		80 cm 10 zones Tir de qualification Pas de matchs	
BC	60 cm 10 zones Tir de qualification et finales		60 cm 10 zones Tir de qualification et finales	Tri spot 60 cm Tir de qualification et finales
CD	40 cm 10 zones pour les - de 18 ans et séniors Tir de qualification et finales	60 cm 10 zones pour les + 50 ans Tir de qualification et finales	60 cm 10 zones Tir de qualification et finales	Tri spot 40 cm Tir de qualification et finales

Catégories d'âge

Catégories	-18 ans	18 à -50 ans	50 ans et +
2021 – 2022	2005 - 2004	2003 - 1972	1971 et avant

Si le surclassement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé pour les archers de moins de 16 ans. Le simple surclassement de moins de 16 ans à moins de 18 ans est autorisé à condition de réaliser les minimas du surclassement concerné et sous réserve de présenter un certificat médical délivré par un médecin du sport lors de l'inscription.

Préinscription

Si vous souhaitez vous préinscrire au championnat de France, un formulaire mis en place par la commission sportive nationale para tir à l'arc adapté existe et est accessible via le lien suivant :

https://www.archersdrouais.com/FFSA/participation_cf.php

ATTENTION ! Une préinscription ne valide pas votre participation au championnat de France. En effet, merci de suivre la procédure d'inscription classique via les fiches association et d'engagement présentes dans ce dossier (pages 20 et 21).

De plus, la liste des préinscrits peut être consultée par tous en temps réel via le lien suivant :

https://www.archersdrouais.com/FFSA/extraction_participation_cf.php

Finalement, la ranking 2022 des archers est mise à jour quasi en temps réel par la commission sportive nationale et est consultable via le lien suivant :

https://www.archersdrouais.com/FFSA/extraction_ranking_2022.php



FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **26 février 2022**

Compagnie des Archers Mâconnais, rue Léo Lagrange, 71000 MÂCON

06 87 22 08 43 – xxx2021satiralarc@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès aux zones techniques) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	40€		
Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petits-déjeuners)	75€		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	20€		
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petits-déjeuners)	55€		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.			TOTAL

Remarques sur repas (allergies, etc.) :

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la **Compagnie des Archers Mâconnais**.

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : euros

N° de chèque : de la banque :

Date

Signature

Les règlements par virement bancaires sont également possibles. Voici ci-après, le RIB du COL. Merci de bien préciser dans les libellés de virements les noms des personnes concernées. Merci également de faire attention aux délais de traitement des demandes de virement auprès de votre banque.

Nom et adresse du bénéficiaire

COMPAGNIE DES ARCHERS
MACONNAIS
RUE LEO LAGRANGE
71000 MACON

International Banking Account Number (IBAN)
FR76 1780 6000 8082 5958 0700 031
Bank Identification Code (BIC)
AGRIFRPP878



FICHE ENGAGEMENT

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **26 février 2022**

Compagnie des Archers Mâconnais, rue Léo Lagrange, 71000 MÂCON

06 87 22 08 43 – xxx2021satiralarc@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour être sur les terrains) :		Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Classe	Catégorie	Latéralité	Date et lieu qualification
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 22.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du **tir à l'arc**.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transférera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) M./M^{me} **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M^{me} participe au championnat de France **para tir à l'arc adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para tir à l'arc adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le

Signature

Je soussigné(e)

représentant légal de, agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para tir à l'arc adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Mickaël NEVERS – COL France para tir à l'arc adapté 2022
Compagnie des Archers Mâconnais, rue Léo Lagrange, 71000 MÂCON
06 87 22 08 43 – xxx2021satiralarc@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le samedi 26 février 2022 :

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La/Les fiche(s) d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- La fiche d'autorisation médicale

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité **avec mention de la classe**
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès



- Site de compétition et des repas : Centre omnisport de Mâcon, 389 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 71000 MÂCON.
- Site de la soirée de gala (**sous réserve**) : Le Spot, avenue Pierre Bérégovoy, 71000 MÂCON.



Partenaires institutionnels



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux



Fondation

